

**PRESTATION DE SERMENT DU
PROCUREUR ADJOINT DE LA CPI**

**Allocution prononcée par Michael Kennedy
Président du Collège d'Eurojust**
(Version française – Prononcée à l'origine en anglais)

La Haye, 3 novembre 2003

Seul le texte prononcé fait foi

Madame la vice-présidente,
Madame la ministre,
Excellences,
Mes chers collègues procureurs,
Mesdames et Messieurs,

A la demande du Procureur, M. Moreno-Ocampo, j'ai l'insigne honneur de m'adresser à cette assemblée prestigieuse et importante. Je ne parle pas, bien entendu, uniquement en ma qualité de Président du Collège des 15 Etats membres d'Eurojust, mais aussi en tant que collègue du nouveau Procureur adjoint, Serge Brammertz, et aussi, si je peux me le permettre, au nom des procureurs de l'Union européenne. Serge, toutes nos félicitations pour votre nomination et tous nos voeux de réussite dans cette nouvelle et importante phase de votre carrière.

Votre nomination à ce poste est assurément une source de fierté pour vous et votre famille et je leur adresse mes plus vives félicitations, tout comme à la petite communauté germanophone d'Eupen à l'Est de la Belgique qui vous a vu naître. Je sais que le système judiciaire belge est également mis à l'honneur aujourd'hui, comme en atteste la présence du ministre de la justice belge, Madame Laurette Onckelinx, ce soir pour cette occasion si spéciale. Les membres du Réseau judiciaire européen dans lequel vous avez joué un rôle prépondérant sont également heureux de compter un de leurs pairs à un tel poste.

La nomination et l'engagement de Serge en tant que Procureur adjoint montre bien aujourd'hui qu'il ne s'agit pas d'une simple mise en branle des rouages de la justice de la Cour pénale internationale, mais bien d'une dynamique confirmée. Le Procureur est en place depuis plusieurs mois déjà et voilà aujourd'hui que le Procureur adjoint chargé des enquêtes entre à son tour en lice afin que les dossiers puissent être instruits et présentés au tribunal. Le Procureur adjoint chargé des enquêtes joue un rôle déterminant dans l'application par la Cour des décisions attendues par la communauté internationale.

J'espère que vous voudrez bien me pardonner si je profite de l'occasion qui m'ait donné pour réfléchir au rôle du Procureur, à l'importance de sa fonction et pour vous livrer quelques réflexions sur la façon de mener à bien la lourde tâche restant à accomplir.

Exercer le métier de procureur est un honneur qui exige à la fois talent et expérience ; c'est également un don, et d'aucuns disent, un art. En effet, un procureur endosse différentes responsabilités dans différentes juridictions. Malgré ma courte expérience professionnelle, j'ai observé, au contact de procureurs provenant

de différentes juridictions, que, quel que soit le système juridique, tous les procureurs fondent leur action sur les principes d'équité et de justice, dans le respect des règles de droit. Ajoutez à cela une détermination et une ténacité hors du commun dans le but d'arrêter les criminels et de les traduire en justice rapidement et équitablement. Ces principes sont au cœur du travail de tout procureur, quelle que soit sa nationalité. Il est rassurant de savoir que cette approche est commune à tout procureur, qu'il soit originaire de France ou des îles Fidji, d'Allemagne ou de Guyane, d'Argentine ou d'Australie.

Le droit romain, le code Napoléon et la common law sont à l'origine des systèmes pénaux en Europe et dans de nombreuses régions du monde. Le rôle du procureur peut être très différent d'un système à l'autre. Dans certains systèmes, le procureur se contente de rédiger les documents pour les audiences et gère les dossiers comme un avocat de la cour. Dans d'autres systèmes, le procureur supervise toutes les actions de police et d'enquête. Mais dans presque tous les systèmes, le procureur est chargé de représenter la communauté et, lui ou elle, peut exercer des pouvoirs et des responsabilités bien particuliers. Il est ainsi demandé au procureur d'exercer ces pouvoirs de façon équilibrée en tant que représentant de la communauté et d'user de ces mêmes pouvoirs pour intervenir dans la vie des individus au profit de l'intérêt général. Le Statut de Rome s'est inspiré de nombreux systèmes pour élaborer le cadre de procédure de la CPI et le rôle du Procureur.

Bien que son champ d'action géographique soit plus vaste et que son domaine soit à l'échelon international, le Procureur de la CPI a un rôle très similaire dans bien des cas à celui de ses confrères nationaux.

Exercer le métier de procureur de façon compétente en ce début de XXIème siècle exige une vaste gamme de compétences de base. Il doit être à la fois avocat dans la théorie et dans la pratique, avocat à la cour, négociateur faisant preuve de persuasion, enquêteur et chercheur. Les sommes toujours plus importantes d'informations, de données et de documentations, de preuves sont telles qu'un bon procureur doit à la fois être un analyste et un expert en informatique. Les procureurs expérimentés doivent avoir une vision, être de bons dirigeants, de bons gestionnaires et d'excellents organisateurs ; ils doivent être capables de diriger des équipes tout en sachant intégrer, à leur tour, une équipe avec la force et la détermination pour pouvoir travailler seuls. En outre, s'agissant de la sphère internationale, ils doivent se montrer fins diplomates, remarquables linguistes et hommes politiques. Il faut donc faire preuve de grandes capacités pour réussir. Pas de place pour la pusillanimité, donc.

Ne croyez pas néanmoins que vous allez travailler seul ou en autarcie. Il existe des réseaux et des individus prêts à aider. Construire un réseau fort de soutien formel et informel s'avère un facteur important dans la réussite de l'action du Bureau du Procureur.

Le travail de la CPI peut être ardu mais le Procureur et son adjoint trouveront au sein de leur personnel un soutien remarquable. Je peux l'affirmer d'autant plus facilement que j'ai eu le plaisir de rencontrer les impressionnants conseillers juridiques du Procureur, Morten Bergsmo et Gilbert Bitti. Le soutien de réseaux établis en dehors de la CPI joue également un rôle prépondérant.

D'aucuns pensent qu'un réseau se résume à des contacts personnels et à un carnet d'adresses bien rempli dans différents secteurs. C'est en partie vrai mais, pour qu'un réseau se révèle réellement efficace, il faut aller au-delà de cela. Les réseaux exigent une confiance et une assurance réciproques. Cela requiert bien plus que la capacité de déjeuner ou de prendre un verre avec une connaissance. Cela signifie être capable de compter sur un réseau ou sur une personne pour réaliser ce qui est nécessaire et ce que l'on désire de façon correcte et dans des délais donnés, ou alors être capable d'influencer ceux situés à des postes-clés et pouvant produire les effets désirés.

La connaissance juridique de spécialistes est absolument essentielle. Souvent, il s'agira d'entrée d'obtenir des conseils de qualité, si nécessaires aux premières heures d'une enquête internationale. Cela peut consister à connaître ou à pouvoir contacter la bonne personne pour venir à bout d'un blocage. De telles actions ne se cantonnent pas à des contacts et à des amitiés personnels. Les individus suivent leur voie et sont remplacés par de nouveaux visages. La connaissance et la confiance en ces réseaux de contacts qui agissent comme une caisse de résonance et une source d'idées et d'informations est un outil indispensable.

Engager efficacement des poursuites sur des dossiers internationaux exige la mise en place de réseaux de soutien. Aucun procureur ne peut se targuer de connaître tous les systèmes juridiques du monde et, quand bien même un tel procureur existerait, connaîtrait-il chaque langue et chaque culture juridique ? Bien sûr que non. Aucun procureur ne peut travailler seul sur des dossiers internationaux et prétendre être efficace. Il ou elle doit collaborer avec des experts originaires des pays dont proviennent preuves et informations. Ce sont eux qui détiennent l'expertise nécessaire pour assister et obtenir des résultats.

Je suis heureux que M. Moreno-Ocampo reconnaisse l'importance de tels réseaux et qu'il considère prioritaire la construction d'un canevas de contacts solides et efficaces avec Eurojust et d'autres organisations du même ordre. C'est une priorité que je soutiens de façon inconditionnelle. Le Collège d'Eurojust propose son soutien à la Cour pénale internationale et à vous. Nous vous proposerons toute l'assistance que nous permettront nos capacités et notre compétence.

En conclusion, et à l'aube de votre prise de fonction, Serge, je me permets de vous proposer quelques réflexions à méditer. Je suis convaincu que vous avez certainement suivi des principes similaires dans vos postes antérieurs mais j'espère que, tout comme moi, vous les garderez présents à l'esprit :

Etre confiant sans être arrogant ;

Etre courageux sans être téméraire ;

Etre discret et ouvert tout en faisant preuve de franchise ;

Etre le défenseur des victimes mais ne pas être leur marionnette ;

Accepter les conseils mais ne pas tergiverser ;

Etre fort et robuste mais également juste ;

Mais avant toute chose : 'Défendre la vérité pour que la vérité vous défende'

Tous mes vœux, tous nos vœux, de chance et de réussite

Merci